



Dakar, le 22 FEV 2021

Le Ministre

**Objet :** Demande de renouvellement du statut de membre coopérant non contractant à la Commission des Thons de l'Océan indien (CTOI).

**Monsieur le Secrétaire exécutif,**

J'ai l'honneur de vous informer que le Sénégal sollicite auprès de la CTOI le renouvellement de son statut de Coopérant non contractant pour la période 2021-2022.

La flotte sénégalaise n'a pas pêché dans la zone de la Commission ces dernières années, mais le maintien de ce statut lui permettra de revenir dans l'Océan indien dès que les conditions techniques le lui permettront.

Je signale que les données de déclaration des captures ont été fournies à la CTOI, lors de la présence des navires sénégalais dans la zone de Convention.

Le Sénégal pourrait devenir membre contractant de la CTOI après achèvement de la procédure d'adhésion par le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

Le Sénégal reste très attaché à l'ensemble des conventions en matière de pêche dont il est signataire et participe activement aux travaux des organisations régionales de pêche poursuivant les mêmes objectifs que la CTOI.

Je joins à la présente une déclaration d'engagement.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Secrétaire exécutif**, l'assurance de ma considération distinguée.

/--))

**Monsieur Chris O'Brien Secrétaire exécutif  
de la Commission des thons de l'Océan indien  
le chantier MALL, Victoria,  
Seychelles**



Alioune NDOYE





Dakar, le 22 FEV 2021

*Le Ministre*

## Déclaration d'engagement

Le Ministre des Pêches et de l'Économie maritime s'engage, au nom du Sénégal :

- à faire respecter les mesures de conservation et de gestion dans le cadre de la Convention de la CTOI et,
- à veiller à l'application stricte desdites mesures et leur respect par ses navires.

En foi de quoi, le présent engagement est établi pour servir et valoir ce que de droit.



**Alioune NDOYE**